

Conditions Générales de Vente de la Carte Membre Privilège CHADOTEL

Préambule

Ces conditions générales de ventes définissent les conditions d'adhésion au programme « Carte Membre Privilège » des campings Chadotel.

Elles ne s'appliquent que sur ce programme et ne remplacent en aucun cas les autres conditions générales de vente des autres biens et services des campings Chadotel.

Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent à l'ensemble de ces conditions générales de vente :

« La Société » désigne la SAS Chadotel.

« Les campings » désignent les campings appartenant ou affiliés à la SAS Chadotel.

« Le programme » désigne le programme de « Carte Membre Privilège ».

« La Carte Privilège » désigne la carte remise dans le cadre du programme « Carte Membre Privilège ».

« L'adhérent » désigne le titulaire de la Carte Privilège.

Conditions d'adhésion

La « Carte Membre Privilège » ne s'adresse qu'aux particuliers, en faisant la demande expresse via le formulaire d'adhésion disponible auprès de la Société, sous réserve de satisfaction des conditions ci-présentes.

L'adhérent doit être une personne physique majeure et disposant du libre exercice de ses droits.

L'adhérent doit fournir un formulaire d'adhésion dûment complété.

L'adhérent doit s'acquitter du droit d'entrée au programme de 25 euros (vingt-cinq euros).

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepte pleinement.

Ne peuvent participer au programme, et de façon non exhaustive, les personnes morales, mineures, sociétés privées, tour opérateur, comités d'entreprise.

La Société se réserve, en tout état de cause, le droit de refuser toute personne de son programme, sans devoir s'en justifier.

La Carte Membre Privilège Chadotel

L'adhérent se voit remettre une Carte Membre Privilège Chadotel, signe de son adhésion au programme. Cette carte est strictement personnelle. Elle ne peut être cédée, échangée, prêtée ou remboursée.

La Carte est nominative, et mentionne, outre l'identifiant du client au sein de Chadotel, son nom, prénom, et la date d'émission de la Carte Privilège.

Cette carte peut être demandée pour vérifier l'appartenance de son détenteur au programme. Une pièce d'identité peut être demandée afin de vérifier l'identité de son détenteur.

Toute perte ou vol de la carte privilège devra être communiqué à la Société dans un délai raisonnable. La société pourra alors émettre de nouveau, sur demande de l'adhérent, la Carte Membre privilège, moyennant l'acquittement de frais d'un montant de 5 euros.

Lieu d'application et exclusions

Le programme et ses offres s'appliquent aux campings Chadotel, excluant le camping « La Pomme de Pin », la « Résidence de la plage » (STMS), et « Les gîtes de la Thibergère ».

Les offres proposées concernent tout ou partie des campings de la Société (à l'exclusion des trois sites précités) à la seule discrétion de la Société.

La durée des offres et leurs lieux d'application sont définis par Chadotel et sont communiqués aux adhérents par les moyens de communications dont dispose la Société tels que site internet, courriers, emails...

Avantages que confère le programme à l'adhérent

Le programme confère aux adhérents, et de façon non exhaustive, les avantages cités ci-après.

- Suppression des frais de réservation.
- Une connexion au réseau wifi du camping offerte par emplacement ou location pour la durée du séjour.
- Deux heures d'accès au cours de tennis offertes par séjour sur les sites équipées de terrains.
- Une partie de mini-golf offerte par séjour pour toute la famille sur les sites équipés de parcours.
- 20% de remise sur tous les produits de la boutique Chadotel.
- Des avantages sur les tarifs, laissés à la seule discrétion de la Société (information disponible sur le site internet www.chadotel.com).
- Toute offre dont la Société souhaite faire bénéficier les adhérents du programme.

La Société se réserve le droit de modifier ces avantages à tout moment en informant les adhérents par tout moyen qu'elle juge nécessaire.

Seuls les clients réservant directement avec Chadotel au travers de son site internet ou de sa centrale de réservation peuvent bénéficier de ces avantages.

Les avantages et offres liées au programme sont non cumulables avec d'autres offres ou avantages de Chadotel.

Les avantages sur le lieu de villégiature ne peuvent être obtenus que sur présentation de la carte privilège.

Fin de programme et exclusion d'adhérent

La Société se réserve le droit de mettre un terme à tout instant au programme, et ce sans préavis. Elle en informe les adhérents par email et sur son site internet. Néanmoins, les adhérents bénéficient de la suppression des frais de réservation durant un an et un jour à compter de la date du terme du programme.

La Société se réserve le droit d'exclure de son programme, à sa discrétion et sans dédommagement, tout adhérent qui ne remplit pas les conditions d'adhésion, qui ne respecte pas ces conditions générales de vente, qui ne respecte pas le règlement intérieur des campings, ou qui, par quelque moyen que ce soit, utilise la carte privilège de façon frauduleuse ou abusive.

Informatique et liberté

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les adhérents disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant, par email à info@chadotel.com ou par courrier : Chadotel, BP 12, 85520 Jard sur Mer. Toute demande devra être signée et accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité. Une réponse sera adressée dans les deux mois qui en suivent la demande.

Litige

Le programme est soumis à la législation française.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation non résolu à l'amiable entre les parties sera soumis au tribunal compétent de la Roche sur Yon.

Mentions légales

S.A.S. Chadotel, société au capital de 2 439 184, 28 euros, enregistrée au Registre de Commerce de La Roche sur Yon sous le numéro 388 334 526 00042.

Chadotel, BP12, 85520 Jard sur Mer, France ou par email à info@chadotel.com, ou par téléphone au +33(0) 2 51 33 05 05.